



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

hôpitaux

Question écrite n° 11930

Texte de la question

M. Pierre Morel-A-L'Huissier attire l'attention de M. le ministre de la santé, de la famille et des personnes handicapées sur les difficultés de recrutement des psychiatres en milieu rural. Les centres hospitaliers psychiatriques situés en milieu rural ont de plus en plus de difficultés à renouveler leurs effectifs en psychiatres. Cette situation met en péril l'existence même de ces structures qui sont parfois les premiers employeurs locaux. Il semble donc indispensable de mettre en place des mesures afin que les territoires ruraux soient plus attractifs pour les professionnels de santé en général et plus particulièrement pour les psychiatres. En conséquence, il lui demande de bien vouloir lui préciser si le Gouvernement entend prendre des mesures en ce sens.

Texte de la réponse

S'il est vrai que le nombre de médecins n'a jamais été aussi important qu'aujourd'hui (près de 200 000), il est tout aussi exact que l'inégalité de leur répartition sur l'ensemble du territoire est un des principaux constats du rapport sur la démographie des professions de santé établi en décembre dernier par le doyen Yvon Berland. Il existe une réelle pénurie de praticiens hospitaliers psychiatres dans certains départements, tel la Lozère. Des mesures concrètes ont été prises. Tout d'abord, il s'agit de mesures d'attractivité pour le système hospitalier public : la prime d'engagement de servir un poste défini à recrutement prioritaire dans les zones géographiques déficitaires, la revalorisation de l'ensemble des rémunérations des praticiens hospitaliers (grilles plus attractives, indemnité d'engagement de service public exclusif), la politique de réorganisation hospitalière qui doit conduire à une utilisation plus optimale des ressources médicales, dans une approche territoriale des besoins de santé. Il s'agit ensuite de mesures pour remédier à la démographie médicale par l'augmentation du numerus clausus des étudiants en médecine cette année qui pourra se poursuivre dans le temps. Le ministre de la santé, de la famille et des personnes handicapées a demandé au sénateur honoraire Charles Descours de faire des propositions regroupant des mesures susceptibles de maintenir la présence de médecins et d'autres professionnels de santé dans les zones où le risque de désertification est particulièrement élevé. Il s'agit de diverses mesures financières visant à encourager et à faciliter l'exercice en milieu rural, de possibilités ouvertes par la création de maisons médicales ou de cabinets de groupe, sans oublier les apports possibles d'une utilisation des nouvelles technologies Internet et Télémédecine.

Données clés

Auteur : [M. Pierre Morel-A-L'Huissier](#)

Circonscription : Lozère (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 11930

Rubrique : Établissements de santé

Ministère interrogé : santé

Ministère attributaire : santé

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 10 février 2003, page 974

Réponse publiée le : 5 mai 2003, page 3569